

Soutien financier aux associations s'occupant de sport handicap

Modalités d'octroi

Peuvent faire l'objet d'un soutien financier :

- Les activités sportives régulières à destination de personnes handicapées proposées par les entités sises dans le canton de Vaud et affiliées à PluSport.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Annonce pour 1 semestre au minimum / 2 semestres maximum (renouvelables).
- Activité régulière tout au long de la période faisant l'objet de l'annonce.
- Au minimum 5 participant-e-s.
- Les diverses activités (disciplines sportives) d'un même groupe font l'objet d'une seule annonce.

Ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien financier :

- Les activités qui
- ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus.
- Le sport scolaire facultatif.

Généralités

- L'activité doit être annoncée au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) à l'aide des formulaires « Coordonnées de l'association » et « Annonce d'activité » (disponibles à l'adresse www.vd.ch/projets-sport-sante) avant la première séance.
- L'examen de l'annonce d'activité est de la compétence du SEPS et de la Direction générale de la santé (DGS)
- Une fois l'activité terminée, elle doit être annoncée comme telle au SEPS à l'aide d'une copie de la liste de présence PluSport. Envoi par email à l'adresse info.sport-sante@vd.ch.
- Le soutien financier se fera sous la forme d'une rémunération forfaitaire semestrielle selon le tarif de CHF 600.-/semestre.
- Si le nombre de participant-e-s est régulièrement inférieur à 5, l'activité ne sera pas soutenue financièrement.
- La fixation des montants alloués est de la compétence du SEPS et de la DGS. La décision est prise en fonction des crédits disponibles.
- Le soutien financier sera versé sur le compte bancaire ou postal de l'entité.
- La restitution du soutien financier peut être exigée lorsqu'il s'avère par après que l'activité conduite ne correspond pas à celle annoncée ou que les conditions n'ont pas été respectées.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse info.sport-sante@vd.ch.

Ces modalités peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.